

censeurs refusaient l'impression des articles que les journaux opposants voulaient publier en sa faveur. La Chambre des pairs ayant pris en considération la proposition Saint-Aignan, Lanjuinais dut publier, au mois de décembre, un *Mémoire justificatif*, dont l'effet fut immédiat, car la proposition n'eut pas de suite. Dans le procès du maréchal Ney, il fit remarquer que l'accusé était sous la sauvegarde de la capitulation du 3 juillet et que cette exception « non pas seulement préjudicielle, mais péremptoire, devait détruire l'accusation. » Quand la condamnation devint inévitable, il vota pour la déportation. Puis il continua de s'opposer aux entreprises de la Chambre introuvable; se prononça contre la suppression des pensions des prêtres mariés, contre la restitution au clergé des biens non vendus, contre le rétablissement des cours prévôtales et contre la loi d'amnistie qu'il qualifia de loi de proscription. Après l'ordonnance du 5 septembre 1816, Lanjuinais soutint le ministère Decazes et appuya la loi des élections en 1817, et la loi de recrutement en 1818, mais ne cessa de réclamer le rappel des pros crits et la réintégration des 29 pairs qui avaient siégé dans la Chambre des Cent-Jours. Il reprit son attitude opposante lorsque le ministère revint au système de bascule et s'efforça de résister aux mesures de réaction qui marquèrent les administrations de MM. Pasquier et de Villèle. Cette dernière période de sa vie parlementaire fut marquée par un grand nombre de publications religieuses ou politiques qui parurent, soit en volumes séparés, soit dans la *Revue encyclopédique*, qu'il contribua à fonder avec Julien de Paris, fils du conventionnel Julien de Toulouse, dans la *Chronique religieuse*, le *Mercur de France*, le *Journal de la Société asiatique*, les *Annales de grammaire* et l'*Encyclopédie moderne* de Courtin. Parmi ces publications, dont la longue liste a été donnée par les dictionnaires bibliographiques, on peut citer : le traité en deux volumes des *Constitutions de la nation française*, avec un essai sur la charte (1819); le mémoire intitulé *Appréciation du projet de loi relatif aux trois concordats*, qui eut six éditions de 1807 à 1827, et dans lequel il combat, comme contraire aux libertés de l'église gallicane, le concordat de Léon X et de François I^{er}, ne cachant pas son opposition à la bulle *Unigenitus* et ses sympathies persistantes pour la constitution civile du clergé; des *Etudes biographiques et littéraires* sur les jansénistes Arnault et Nicole; une notice sur la *Bastonnade et la flagellation pénale*; enfin un petit livre intitulé *les Jésuites en miniature*. Il mettait la dernière main à une étude historique sur la célèbre maxime : *Lex fit consensu populi et constitutione regis*, lorsqu'il mourut presque subitement de la rupture d'un anévrysme. M. de Ségur prononça l'éloge de Lanjuinais à la Chambre des pairs le 1^{er} mars 1827, et Dacier à l'Académie des Inscriptions le 25 juillet 1828. On a publié récemment (août 1890) des lettres adressées par Lanjuinais à ses fils alors au collège et qui le montrent fortement nourri de la tradition de Port-Royal.

LANJUINAIS (PAUL-EUGÈNE COMTE), pair de France, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 6 août 1799, mort à Paris le 5 mars 1872, fils aîné du précédent et de Julie-Pauline-Sainte-Deschamps, fut admis par droit héréditaire, le 6 mars 1827, à siéger dans la Chambre des pairs en remplacement de son père décédé. Chef de bataillon de la 10^e légion de la garde nationale de Paris, il

se déclara pour la révolution de 1830 et pour le gouvernement de Louis-Philippe, reçut la croix de juillet, et fut nommé, en 1833, conseiller général de Seine-et-Marne. Au Luxembourg, il soutint de ses votes, jusqu'en 1848, la monarchie constitutionnelle, rentra ensuite dans la vie privée, et mourut à Paris en 1872.

LANJUINAIS (VICTOR-AMBROISE), député de 1838 à 1848, représentant en 1848 et 1849, ministre, député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à Paris le 5 novembre 1802, mort à Paris le 1^{er} janvier 1869, frère du précédent, étudia le droit et fut reçu avocat. Élu, le 17 février 1838, par 182 voix (363 votants), député du 3^e collège de la Loire-Inférieure (Pont-Rousseau), en remplacement de M. Billault, qui avait opté pour Ancenis, il siégea au centre gauche et opina généralement avec le tiers-parti. Successivement réélu : le 2 mars 1839, par 231 voix (424 votants); le 9 juillet 1842, par 241 voix (444 votants, 529 inscrits), contre 193 à M. Betting de Lancaster; et le 1^{er} août 1846, par 263 voix (332 votants, 508 inscrits), contre 46 au même concurrent, il combattit modérément la politique de Guizot et, dans la session de 1847, vota pour la proposition de réforme électorale, mais refusa de s'associer à la campagne des banquets. Après la révolution de février, il fut élu par les conservateurs, le 23 avril 1848, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 13, par 113,074 voix (124,699 votants, 153,494 inscrits). M. Lanjuinais vota avec la droite : pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Membre et secrétaire du comité des finances, il combattit de tout son pouvoir le socialisme, préconisa les solutions économiques de l'école du *laissez-faire*, se montra l'adversaire du papier-monnaie et proposa de parer au déficit par la consolidation des bons du Trésor et des livrets de caisse d'épargne et par l'émission d'un emprunt de deux cents millions en rente sur l'Etat. Après de vifs débats, où elle fut appuyée par M. J. de Lasteyrie et par Berryer, l'opinion de M. Lanjuinais l'emporta devant le comité, puis devant l'Assemblée, non sans avoir obtenu le suffrage du gouverneur de la Banque de France et du syndic des agents de change. M. Lanjuinais fut ensuite chargé de plusieurs rapports importants sur diverses matières de finances; il fit aussi partie de la commission d'enquête relative aux événements du 15 mai et du 23 juin 1848; il opina, avec la majorité de ses collègues, dans le sens de la répression. Lorsque le représentant Râteau demanda, au nom de la droite, la dissolution de la Constituante, il signa avec lui la motion qui prévalut, et qui tendait à une dissolution volontaire de l'Assemblée après le vote de la loi électorale. Les royalistes purs lui ayant retiré leur appui dans la Loire-Inférieure aux élections générales pour la Législative, M. Lanjuinais ne fut pas réélu; il s'était retiré à la campagne, lorsqu'il apprit (2 juin 1849) qu'il était appelé, comme ministre du Commerce et de l'Agriculture, à faire partie du cabinet présidé par Odilon Barrot. Il ne tarda pas d'ailleurs à rentrer au parlement: le 8 juillet suivant, onze réélections ayant eu lieu à Paris par suite d'options ou de démissions, M. Lanjuinais, candidat conserva-

teur, fut élu, le premier de la liste, représentant de la Seine, avec 127,556 voix sur 234,588 votants et 373,800 inscrits. Comme ministre du commerce, il eut part à la suppression du système des quarantaines du Levant; il voulut aussi mettre fin au monopole de la boulangerie parisienne; mais cette décision ne fut point confirmée par son successeur. Chargé pendant trois mois de l'intérim du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, il obtint du pouvoir exécutif l'autorisation collective des synodes provinciaux qui seraient tenus pendant le cours de l'année 1849, en réservant à l'autorité civile les droits stipulés par le Concordat. Soutenu par la majorité de droite, le cabinet, dont M. Lanjuinais faisait partie, fut révoqué le 31 octobre. Le représentant de la Loire-Inférieure refusa d'entrer dans les combinaisons ultérieures et prit part encore dans l'Assemblée aux travaux de plusieurs commissions importantes, telles que la commission d'enquête de la marine et celle des boissons; il fut en outre président et rapporteur de la commission d'enquête sur la production et la consommation de la viande de boucherie. Adversaire du coup d'Etat du 2 décembre, il protesta contre cet acte à la mairie du X^e arrondissement, subit une courte détention à Vincennes, reentra dans la vie privée, refusa en 1857 la candidature au Corps législatif, et reparut au parlement, le 1^{er} juin 1863, comme candidat indépendant de la 2^e circonscription de la Loire-Inférieure, élu par 12,248 voix (24,048 votants, 38,717 inscrits). M. Lanjuinais siégea dans le tiers-parti orléaniste, se sépara de la gauche au sujet de la loi de 1864 sur les coalitions, qu'il vota avec M. Ollivier, parla (session de 1867) sur le budget de la justice, pour blâmer l'intervention des juges des paix dans la politique, un certain nombre de ces magistrats ayant été obligés d'envoyer aux parquets un rapport trimestriel sur l'attitude des partis, et mourut avant la fin de la législature. On a de lui : *Notice sur la vie et les ouvrages de son père* (1832); *Nouvelles recherches sur la question de l'or* (1865), dans la *Revue des Deux-Mondes*.

LANJUINAIS (PAUL-HENRI, COMTE), député de 1881 à 1889, fils du comte Paul-Eugène Lanjuinais (*V. p. haut*), né à Paris le 24 juillet 1834, entra à l'École de Saint-Cyr, en sortit comme officier de cavalerie et donna bientôt sa démission. Ses opinions monarchistes le désignèrent, le 21 août 1881, aux suffrages des conservateurs de la 1^{re} circonscription de Pontivy : élu député par 7,042 voix (11,992 votants, 15,352 inscrits), contre 4,948 à M. Le Magnet, républicain, député sortant, il prit place à l'extrême-droite, vit son élection validée (1882) après enquête, et ne tarda pas à se signaler parmi les plus ardents adversaires du gouvernement de la République. M. Lanjuinais prit part à un certain nombre de discussions : sur l'enseignement primaire, sur les conventions avec les compagnies de chemins de fer, et principalement sur les questions concernant l'armée et le budget de la guerre. Il vota contre les divers ministères qui se succédèrent aux affaires, se prononça contre les crédits de l'expédition du Tonkin, etc., et, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste monarchiste du Morbihan, fut réélu, le 4^e sur 8, député de ce département, par 60,316 voix (95,198 votants, 130,336 inscrits). Il reprit sa place à la droite monarchiste, continua son opposition au régime actuel, vota contre l'expulsion des princes, contre la politique extérieure et intérieure du

gouvernement, et, à la fin de la législature, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Conseiller général du Morbihan pour le canton de Saint-Jean-Brevelay, et maire de Bignan.

LANNES (NAPOLÉON-AUGUSTE), DUC DE MONTEBELLO, pair de France, ministre, représentant en 1849, sénateur du second Empire, né à Paris le 30 juillet 1801, mort au château de Mareuil-sur-Ay (Marne) le 18 juillet 1874, « fils de Jean Lannes, général de division, commandant la garde des consuls, et de Louise-Antoinette Scholastique Gréhenneuc, » fut, en considération des services militaires rendus par son père (le maréchal Lannes) tué glorieusement à Essling, nommé pair de France le 27 janvier 1827; mais il ne prit séance qu'après la révolution de juillet. Dans l'interval, il avait voyagé aux Etats-Unis, puis avait été attaché à l'ambassade de France à Rome, sous Châteaubriand. Il parut d'abord, par ses votes, se rattacher à l'opinion légitimiste; mais cédant bientôt aux avances de la royauté nouvelle, il se rallia pleinement à la politique doctrinaire des ministres de Louis-Philippe, et prit la parole dans un grand nombre de discussions, sur la presse, sur l'hérédité de la pairie (1831), sur la contrainte par corps, sur le budget, sur l'avancement dans l'armée (1832). Vers la même époque, il reentra dans la diplomatie, fut envoyé en mission près la cour de Copenhague (1833), puis alla comme ministre plénipotentiaire à Berlin. A la Chambre des pairs, il appuya l'amendement de M. Cousin à la loi qui abrogeait le deuil du 21 janvier. Partisan des lois de septembre 1835, il les soutint à la tribune, et proposa à ses collègues de traduire devant eux le gérant du journal la *Tribune*. En 1836, il fut nommé ambassadeur de France près la Confédération helvétique, à la place du général Rumigny : il obtint de l'autorité fédérale l'internement des réfugiés politiques qui pouvaient troubler la sécurité des Etats voisins, ainsi que l'expulsion du prince Louis-Napoléon, domicilié à Arenenberg. Chargé ensuite de représenter la France à Naples auprès du roi des Deux-Siciles (1838), M. de Montebello fut appelé, le 1^{er} avril 1839, à remplacer le comte Molé en qualité de ministre des Affaires étrangères dans le cabinet provisoire qui fut dissous le 12 mai suivant; il remit alors son portefeuille au maréchal Soult, parla à la Chambre des pairs sur la propriété littéraire, sur la Légion d'honneur, sur l'emprunt grec, sur le travail des enfants dans les manufactures, et repartit pour Naples, où il négocia en 1844 le mariage de la princesse Caroline de Salerne avec le duc d'Aumale. Le 9 mai 1847, M. de Montebello remplaça le baron de Mackau comme ministre de la Marine et des colonies; il présenta, en cette qualité, quelques projets de loi relatifs à l'émancipation des esclaves, contre laquelle il se prononça, à la juridiction des cours d'assises aux colonies, aux corps de l'administration du contrôle et de la comptabilité de la marine, se mêla, d'autre part, aux débats sur le budget, sur les défrichements, sur l'enseignement et l'exercice de la médecine et de la pharmacie, etc., et quitta le pouvoir lors de la révolution de février. Ses opinions

conservatrices et monarchistes le firent élire, le 13 mai 1849, grâce à la coalition des « anciens partis », représentant à l'Assemblée législative, par le département de la Marne, où il possédait des vignobles considérables, le 7^e sur 8, avec 43,438 voix (78,836 votants, 105,296 inscrits). Il fit partie de la commission dite de prorogation et se borna à voter constamment avec la majorité : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il n'avait pas tout d'abord adhéré à la politique du coup d'Etat; il protesta même contre le 2 décembre, et se tint quelque temps à l'écart. Mais, le 15 février 1858, il se ravisa et accepta l'ambassade de Russie, vacante par le décès du comte de Rayneval. Dans ce poste, il eut à négocier, entre autres conventions, celle du 6 avril 1861, pour la garantie réciproque des œuvres d'art. Un décret du 5 octobre 1864 le nomma sénateur. Grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 30 octobre 1844, décoré de plusieurs ordres étrangers, M. de Montebello fut admis à la retraite, comme ambassadeur, le 6 janvier 1866. Décoré de l'ordre de Saint-André de Russie.

LANNES (ALFRED), COMTE DE MONTEBELLO, député de 1833 à 1834, né à Lisbonne (Portugal) le 11 juillet 1802, mort à Paris le 20 juin 1861, frère du précédent, fut élu, le 14 février 1833, par 129 voix (200 votants, 504 inscrits), contre 69 à M. Lassis, conseiller à la cour de Paris, député du 2^e collège du Gers (Condom). Il prit place au centre, vota généralement avec la majorité, sans paraître à la tribune, et ne fut pas réélu aux élections générales de 1834.

LANNES (GUSTAVE-OLIVIER), COMTE DE MONTEBELLO, sénateur du second Empire, né à Paris le 4 décembre 1804, mort au château de Blaiseville (Seine-inférieure) le 29 août 1875, frère des précédents, engagé volontaire dans la cavalerie, prit part à l'expédition d'Alger, où il se distingua en plusieurs engagements et gagna le grade de capitaine de spahis; il servit quelque temps en Pologne contre la Russie, revint en France, fut promu, en 1840, chef d'escadron, décoré en 1843, et nommé, en 1847, colonel du 7^e chasseurs à cheval. L. N. Bonaparte se l'attacha comme aide-de-camp pendant la durée de la présidence et, en raison de son concours lors du coup d'Etat de 1851, le fit, le 22 décembre suivant, général de brigade. Le comte de Montebello resta aide-de-camp de Napoléon après le rétablissement de l'Empire, tandis que la comtesse, née Adrienne de Villeneuve-Bargemont, était nommée dame d'honneur de l'impératrice. Général de division (28 décembre 1855), il remplit en 1861 une mission à Rome auprès du pape, fut chargé, l'année suivante, du commandement du corps d'occupation, et entra, le 5 janvier 1867, au Sénat impérial. M. de Montebello commandait, depuis 1865, la division de cavalerie de la garde impériale; grand-croix de la Légion d'honneur du 10 septembre 1864, il fut admis en 1869 dans le cadre de réserve.

LANNOY (CHARLES-FRANÇOIS, COMTE DE), député en 1789, né à Tournay (Belgique) le 25 mars 1741, mort le 26 mai 1792, d'une famille noble alliée aux Mérode, était maréchal de camp, quand il fut élu, le 7 avril, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Lille. Il demanda la suppression du droit de triage. Après l'affaire de Tournay, il faillit être arrêté à Bruxelles, par ordre des

Etats, au mois de juin 1790, comme commandant de la légion nervalienne. Il mourut peu de temps après.

LANNOY (CHRÉTIEN-JOSEPH-EERNEST-GRÉGOIRE, COMTE DE), membre du Sénat conservateur, né à Bruxelles (Belgique) le 13 mai 1731, mort à Bruxelles le 26 mars 1822, parent du précédent, propriétaire, fut désigné par Napoléon, en raison de sa situation et de son influence dans le pays, pour faire partie du Sénat conservateur. Il y siégea depuis le 1^{er} floréal au XII jusqu'à la fin du régime impérial. Commandeur de la Légion d'honneur.

LANOT (ANTOINE-JOSEPH), membre de la Convention, né à Tulle (Corrèze) en 1737, mort à Tulle le 16 avril 1807, était accusateur public, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1792, député de la Corrèze à la Convention, le 6^e sur 7, à la pluralité des voix. Il prit place à la Montagne et, lors du procès du roi, s'exprima en ces termes : « Il n'existe pas, dans la nature, d'individu qui soit au-dessus de la loi. Elle est la même pour tous. J'ouvre le code pénal, j'y vois la peine de mort contre les conspirateurs. Je vote pour la mort, et je demande, par humanité, que le jugement soit exécuté dans le délai prescrit par la loi. » Il fit partie du comité de sûreté générale, fut envoyé en mission dans la Haute-Marne et dans la Corrèze, poursuivit avec rigueur les nobles et les prêtres : « Les promenades civiques du tribunal et de la guillotine dans les districts, écrivait-il de Brive au comité de salut public (6 pluviôse an II) ont aplani les difficultés. » Il fit un rapport sur les autorités de Saint-Yrieix, annonça la découverte d'objets précieux chez M. de Chabanne, et se montra, même après thermidor, fidèle au parti jacobin et montagnard. Dénoncé de ce chef, il ne tarda pas à être décrété d'accusation et emprisonné; l'amnistie du 4 brumaire an IV le rendit à la liberté.

LA NOUE (CHARLES-MARIE-ADOLPHE, VICOMTE DE), député depuis 1838, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 6 mars 1843, d'une famille de vieille noblesse bretonne qui compte parmi ses ancêtres La Noue Bras de fer, l'ami d'Henri IV, s'engagea aux zouaves pontificaux en 1867, se battit à Mentana, et fit la guerre de 1870-1871 dans les « Volontaires de l'Ouest. » Licencié en droit, conseiller général du canton de Collinée (Côtes-du-Nord) depuis 1836, vice-président de la Société d'émulation, le vicomte de La Noue fut élu, le 25 novembre 1888, député des Côtes-du-Nord, par 71,057 voix sur 87,609 votants et 163,932 inscrits, en remplacement de M. de Bézizal, décédé. Il siégea dans la droite royaliste, parla sur le budget de 1890, et vota, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, et chevalier de l'ordre de Pie IX.

LANQUETIN (JACQUES-SÉRAPHIN), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né aux Longeville (Doubs) le 19 juillet 1794, mort à Paris le 9 décembre 1869, fut d'abord soldat et servit durant les campagnes de Saxe et de France aux « Enfants de Paris »; il assista à Waterloo. A la seconde Restauration, il s'établit comme négociant en vins à Paris et acquit rapidement une

grande influence en raison de ses opinions libérales. Il se signala aux journées de Juillet, et surtout au sac de l'archevêché (14 février 1831) et à l'affaire de la rue Transnonain (13 avril 1834), comme défenseur de « l'ordre ». Il fut même blessé et reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine, secrétaire de ces deux assemblées, officier de la Légion d'honneur en 1842, membre de la chambre de commerce en 1843, trésorier en 1846, membre du conseil d'administration du Mont-de-Piété, il devint, au moment de la révolution de 1848, d'abord secrétaire, puis président, en remplacement d'Arago, de la commission municipale de Paris. Il échoua, aux élections du 13 mai 1849 pour la Législative, dans le Doubs, mais il fut élu, le 29 février 1852, député au Corps législatif dans la 7^e circonscription de la Seine, par 14,386 voix (26,110 votants, 35,334 inscrits), contre 7,501 voix à M. Eugène Süe, banni de France après le 2 décembre. Il soutint le gouvernement impérial, qui avait appuyé sa candidature, et, à la fin de la législature, appuya le projet de faire coopérer l'Etat pour douze millions et demi dans l'achèvement du boulevard de Sébastopol. Les élections du 5 juillet 1857 ne lui furent pas favorables. Il échoua au second tour, dans le même arrondissement, avec 11,068 voix contre 12,078 au candidat de l'opposition, M. Darimon. M. Lanquetin a publié quelques brochures relatives à l'administration municipale de Paris, notamment : *Etudes sur les Halles* (1841); *De l'octroi de Paris* (1844)

LANTHENAS (FRANÇOIS-XAVIER), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né au Puy (Haute-Loire) le 18 avril 1754, mort à Paris le 2 janvier 1799, exerçait obscurément la médecine à Paris, au début de la Révolution. Quelques brochures démocratiques qu'il publia vers cette époque attirèrent sur lui l'attention : *Inconvénients du droit d'aïnesse* (1789); *De la liberté indéfinie de la Presse* (1791); *Des sociétés populaires considérées comme une branche essentielle de l'instruction publique* (1791); *Nécessité et moyens d'établir la force publique sur la relation continue du service militaire et de la représentation nationale* (1792); etc. Admis dans l'intimité de la famille Roland, il devint premier commis à l'administration de l'instruction publique au ministère de l'Intérieur, sous Roland, et fut élu, le 9 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Rhône-et-Loire, le 15^e et dernier, par 514 voix (790 votants). Le même jour, il était également nommé député de la Haute-Loire, le 4^e sur 7, à la pluralité des voix; il opta pour le Rhône-et-Loire et fut remplacé dans la Haute-Loire par Barthélemy, premier suppléant. A la Convention, il siégea parmi les modérés et vota la mort de Louis XVI avec des restrictions et sous des conditions qu'il exprima en ces termes :

« Si l'éducation pouvait excuser les crimes des despotes, combien de criminels qui ont péri sur l'échafaud pourraient avec plus de raison encore se prévaloir du même principe pour écarter d'eux le glaive de la loi? Aussi Louis XVI m'a-t-il paru coupable sous deux rapports. Comme *despote*, parce qu'il a tenu le peuple français dans l'esclavage, et comme *conspirateur* parce qu'il l'a trahi, après que celui-ci lui avait pardonné. Rien n'a encore été organisé pour assurer dans les assemblées primaires le triomphe de la liberté, en même temps que le respect de

celle des opinions. Rien n'est établi pour y éclairer tous les citoyens sur leurs véritables intérêts, gagner leur affection pour le régime nouveau, et confondre les cœurs dans les mêmes sentiments d'amour pour la patrie. J'ai donc cru, à cause de cela seul, devoir prendre sur moi toute responsabilité nouvelle, pour l'intérêt de la liberté, et voter pour que notre décision sur le sort de Louis XVI ne fût pas renvoyée à la sanction du peuple.

« Maintenant, sur la troisième question, je dirai d'une manière absolue, comme membre de la Convention et comme juge : il faut que Louis Capet, *despote, conspirateur, meure*.

« Mais je suis arrêté par l'opinion qui prétend qu'en conservant ce criminel, et l'offrant aux peuples nos voisins comme une preuve éclatante de la modération, de la générosité, de la soumission à la loi du peuple français, et de l'élevation de ses représentants au-dessus de toutes les passions humaines, ce serait un flambeau remarquable de tous les coins de l'Europe, qui dissiperait plus sûrement qu'aucune proclamation toutes les calomnies outrageantes inventées, répandues à profusion pour faire abhorrer notre révolution, et exciter des peuples à se liguer contre leurs propres intérêts, contre les principes de la justice et les cris de l'humanité, pour la combattre et nous enchaîner de nouveau.

« Certes, il est juste, il est intéressant, pour épargner des flots de sang qui sont prêts à couler, de ne laisser échapper aucun moyen de dessiller les yeux des peuples qu'on égare, de ces braves Anglais surtout, aujourd'hui nos frères, qu'on arme contre nous, et de forcer ainsi nos ennemis à la paix.

« Par ce motif, je suis d'avis que la Convention prononce la peine de mort sur Louis, mais qu'elle se détermine à suspendre sa mort, à le détenir de la manière la plus sûre, et à prendre des moyens efficaces pour faire connaître aux peuples de l'Europe que le peuple français pardonnerait encore une seconde fois à son implacable ennemi, et qu'il se contenterait de l'exiler hors de son territoire, si les gouvernements impies qui redoutent les droits de l'homme voulaient calmer leur haine contre la nation française. Quelque parti que la Convention prenne, je fais la motion que, le jour qui suivra notre décision, nous prononcions, par un appel nominal, l'abolition de la peine de mort, excepté envers notre dernier tyran, si les ennemis de notre liberté, si ses propres parents, ses prétendus amis, entrent de nouveau sur le territoire de la République.

« Puissent nos vœux, qui seront certainement ici unanimes, et cet heureux présage, cimenter la résolution que nous devons prendre d'ajourner dès lors ou d'ensevelir les préventions, les jalousies, les haines, les injures et les reproches qui nous agitent, et dont la continuité mettrait maintenant dans le dernier péril la liberté, la chose publique.

« Je me résume; voici mon opinion :

- 1^o Prononcer que Louis a mérité la Mort.
- 2^o Suspendre ce décret, et détenir Louis d'une manière sûre, à l'abri d'évasion.
- 3^o Décréter que, si nos ennemis nous laissent en paix, Louis sera seulement exilé hors du territoire de la république, quand la constitution sera parfaitement assise.
- 4^o Proclamer par toute l'Europe les présents décrets, et les faire connaître aux peuples, que l'on égare par l'hypocrisie la plus révoltante.
- 5^o Proclamer avec appareil ce *sursis* et ses motifs dans toute la république.

6^e Le jour qui suivra la décision de la Convention, à l'air la peine de mort, par un appel nominal, en exceptant Louis, si ses parents, ses prétendus amis envahissent notre territoire.»

La liaison de Lanthenas avec le parti girondin le rendit suspect à la Montagne, et son nom fut porté sur la liste des proscrits du 31 mai. Mais Marat plaida en sa faveur les circonstances atténuantes : « Tout le monde sait, dit-il, que le docteur *Lanternas* (sic) est un pauvre d'esprit. » Muni de ce brevet, Lanthenas traversa sans encombre la période révolutionnaire. Il prit quelquefois la parole à la Convention, dont il devint même secrétaire, donna son opinion sur la liberté de la presse, sur les finances, sur les droits de successibilité des enfants naturels, etc., et publia encore divers écrits, tels que : *Motifs de faire du 10 août un jubilé fraternel, une époque solennelle de réconciliation entre les républicains* (1793); *Déclaration des devoirs de l'homme* (1794). Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, à la pluralité des voix sur 269 votants. Il y siégea jusqu'en l'an VI et reprit, jusqu'à sa mort, l'exercice de la médecine. On a encore de lui : *Religion civile proposée aux Républiques pour lien des gouvernements représentatifs* (an VI).

LANTOINE-HARDOUIN (GUISLAIN-CLÉMENT-XAVIER), représentant en 1848, né à Arras (Pas-de-Calais) le 24 décembre 1791, mort à Arras le 25 janvier 1851, était le fils aîné de Lantoine-Cayrois, brasseur, et cousin du général Cayrois (*Voy. ce nom*). Propriétaire et brasseur à Arras, membre du conseil municipal, premier adjoint au maire, président de la chambre de commerce, conseiller général de Beaumetz puis de Pas-en-Artois, il fit de l'opposition au gouvernement de Louis-Philippe, et, le 8 mai 1838, posa, dans le 1^{er} collège du Pas-de-Calais (Arras), sa candidature libérale à la Chambre des députés; mais il n'obtint que 198 voix contre 231 à l'élu, M. Esnault; il s'agissait de remplacer M. Harlé père, décédé. M. Lantoine-Hardouin n'allait pas jusqu'à souhaiter l'établissement de la République, et, lorsque l'influence qu'il devait en partie à sa fortune considérable eut assuré son élection (23 avril 1848) comme représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 17, par 79,791 voix (161,957 votants, 188,051 inscrits), il siégea au côté droit et vota : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre l'ensemble de la Constitution, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, contre l'amnistie, pour l'interdiction de Rome, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'abolition de l'impôt des boissons, etc. On a de lui un *Mémoire* sur la question de l'enseignement. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative, et succomba à une attaque d'apoplexie foudroyante.

LANTRAC (FRANÇOIS-MICHEL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saramon (Gers) le 25 juillet 1760, mort le 7 septembre 1848, exerçait la médecine à Auch. Le 25 mai 1815, il fut élu par le collège de département du Gers, avec 45 voix sur 83 votants et 259 inscrits, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il ne s'y fit pas remarquer et n'appartint pas à d'autres législatures.

LANUSSE (JEAN), député en 1789, né à Tartas (Landes) le 21 février 1740, mort à une date inconnue. C'était curé de la paroisse de Saint-Etienne, lorsqu'il fut élu, le 24 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par la sénéschaussée de Tartas. Son nom, resté obscur, ne figure pas au *Moniteur*.

LANYER (JOSEPH-CONSTANT), député de 1837 à 1848, né à Saint-Etienne (Loire) le 16 août 1794, mort à Paris le 19 septembre 1863, maître des requêtes en service ordinaire au conseil d'Etat par la protection de M. Casimir-Périer, se présenta à la députation, aux élections du 21 juin 1834, dans le 1^{er} collège de la Loire (Saint-Etienne), où il échoua avec 140 voix contre 163 à l'élu, M. Peyret-Lallier. Il fut plus heureux au renouvellement du 4 novembre 1837, et fut élu, dans ce même collège, par 264 voix (397 votants, 457 inscrits) contre 127 au député sortant, M. Peyret-Lallier; il fut réélu, de même, le 2 mars 1839, par 256 voix (391 votants, 472 inscrits) contre 76 à M. Peyret-Lallier. Il siégea au centre, et, lié avec M. Molé, vota pour le cabinet dans la discussion de l'adresse. Nommé conseiller d'Etat en 1839, M. Lanyer dut se représenter devant ses électeurs, et fut réélu, le 26 octobre suivant, par 332 voix (343 votants, 538 inscrits). De nouveau réélu aux élections générales du 9 juillet 1842, par 264 voix (489 votants, 534 inscrits), contre 209 à M. Rayel, et, à celles du 1^{er} août 1846, par 325 voix (547 votants, 603 inscrits) contre 184 à M. Rayel et 38 à M. Jacquemont, il vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, contre l'indemnité Pritchard, contre la proposition sur les députés fonctionnaires; il avait demandé qu'il fût interdit aux députés de s'intéresser dans les marchés passés avec l'Etat. La révolution de 1848 brisa sa carrière parlementaire; il fut retiré, comme conseiller d'Etat, le 29 mai 1852.

LAPANOUZE (ALEXANDRE-CÉSAR, COMTE DE), député de 1822 à 1827, pair de France, né à Saint-Céré (Lot) le 11 mars 1764, mort en sa terre de Tiregant (Dordogne) le 14 juin 1836. « fils de Messire-Joseph de Lapanouze et de dame Catherine-Agathe de Turenne d'Aymar », servit, sous l'ancien régime, dans la marine, où il obtint le grade de capitaine de vaisseau, et fut décoré de Saint-Louis. Ruiné par la Révolution, il fonda à Paris, sous la seconde Restauration, une maison de banque qui prospéra, et fut l'un des administrateurs-fondateurs de la Caisse d'épargne et de la Compagnie royale d'Assurance. Membre du conseil général du commerce et du conseil général de la Seine, il fut élu, le 9 mars 1822, député du 6^e arrondissement de Paris, par 371 voix (729 votants, 817 inscrits) contre 331 à M. Ternaux, et fut réélu, le 25 février 1824, par 606 voix (861 votants), contre 247 à M. de Laborde. Il fit partie de la majorité gouvernementale, fut membre de la commission du budget, et se mêla à toutes les discussions financières et économiques. Nommé pair de France, le 5 novembre 1827, il se retira en Dordogne après les événements de juillet, la Charte de 1830 ayant annulé les nominations à la pairie faites par Charles X.

LAPÈNE (JEAN-BAPTISTE-MARIE-AUGUSTIN), député de 1846 à 1848, né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) le 13 septembre 1789, mort à Saint-Gaudens le 17 août 1872, fit ses études à

Toulouse et montra de bonne heure des dispositions pour la littérature. A 19 ans, il remporta le prix d'éloquence à l'Académie des Jeux floraux pour son éloge de Riquet, et publia quelques poésies qui lui valurent le grade de « maître es-jeux ». Il se fixa à Saint-Gaudens comme avocat et y acquit une belle clientèle. Chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général de la Haute-Garonne en 1837, maire de Saint-Gaudens en 1840, il fut élu, le 1^{er} août 1846, député du 5^e collège de la Haute-Garonne, par 290 voix (472 votants, 516 inscrits) contre 178 à M. Dabeaux. Il fit partie de diverses commissions et fut chargé du rapport sur le grand canal de Marseille. Après 1848, il reprit sa place au barreau de Saint-Gaudens.

LAPERRINE D'HAUTPOUL (CHARLES-GUILAUME-DOMINIQUE), député de 1827 à 1830, né à Carcassonne (Aude) le 23 février 1781, mort à Carcassonne le 6 février 1847, était marchand et fabricant de drap dans cette ville, et conseiller général de l'Aude. Son mariage avec Mlle d'Hautpoul fit de lui le beau-frère du comte Alphonse-Henri d'Hautpoul (*v. ce nom*), qui commanda le 3^e régiment de la garde royale sous la Restauration et devint plus tard ministre de la Guerre. M. Laperrine d'Hautpoul fut élu, le 24 novembre 1827, par 205 voix (266 votants, 308 inscrits), député d. l'Aude, au collège de département. Il prit place au centre droit, vota d'ordinaire avec les royalistes constitutionnels, fut des 221, et ne fut pas réélu en 1830.

LAPEYROUSE (PHILIPPE DE PICOT, BARON DE), représentant aux Cent-Jours, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 20 octobre 1744, mort à Toulouse le 17 octobre 1818, appartenait à une vieille famille du Languedoc, connue dès 1385. Avocat général des eaux et forêts au parlement de Toulouse, il s'adonna aux sciences naturelles, fut nommé, le 23 août 1780, membre correspondant de l'Académie des sciences, et publia, à partir de 1781, des travaux sur la botanique, la minéralogie, les mines, la zoologie, parmi lesquels la *Flore des Pyrénées* (1795) tient le premier rang. Nommé, en 1790, président de l'administration du district de Toulouse, il montra dans ces fonctions une modération qui ne tarda pas à le rendre suspect. Il fut arrêté sous la Terreur, incarcéré pendant dix-huit mois, et, rendu à la liberté, fut nommé inspecteur des mines. Le 15 ventôse an IV, il devint membre non résidant de l'Institut (section VII, botanique et physique végétale). Premier maire élu de Toulouse (an VIII), il mérita, par la sagesse et la fermeté de son administration réparatrice, de voir, de son vivant, son buste placé dans la salle des Illustres au Capitole. A l'expiration de ses fonctions municipales, il fut appelé à la chaire d'histoire naturelle de la faculté des sciences de Toulouse, dont il devint par la suite le doyen, et, le 16 mai 1815, fut élu représentant du collège de département de la Haute-Garonne à la Chambre des Cent-Jours, à l'unanimité, par 54 voix sur 54 votants et 250 inscrits. Il mourut trois ans après, à l'âge de 74 ans.

LAPLACE (CALIXTE DE), député en 1789, né à Marcourt (Somme) en 1723, mort à une date inconnue, curé de Languevoisin, fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Péronne, Roye et Montdidier, le 3 avril 1789. Ayant refusé de prêter le serment civique et étant revenu à sa cure, il fut accusé par Charles Lameth, le 7 janvier 1791, de fomenter

des troubles en Picardie; il fut défendu par l'abbé Maury. On perd sa trace à partir de cette époque.

LAPLACE (PIERRE-SIMON, MARQUIS DE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Beaumont-en-Auge (Calvados) le 23 mars 1749, mort à Paris le 5 mars 1827, était le fils d'un modeste cultivateur. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il suivit ensuite comme externe les cours de l'école militaire de Beaumont et y devint même professeur intérimaire. Les dispositions dont il fit preuve et que secondait une mémoire prodigieuse, engagèrent ses maîtres à l'envoyer à Paris. Muni de recommandations pressantes, il se présenta chez d'Alembert qui ne le reçut pas. Laplace lui écrivit alors une longue lettre où il exposait ses idées sur les principes de la mécanique. Cette lettre décida de sa carrière. D'Alembert lui répondit: « Monsieur, vous voyez que je fais assez peu de cas des recommandations; vous n'en aviez pas besoin; vous vous êtes fait mieux connaître, et cela me suffit. Mon appui vous est dû. » Il obtint ainsi une place de professeur de mathématiques à l'École militaire. C'est là qu'il commença la publication de ses plus remarquables travaux, et notamment des mémoires qui devaient servir de base à sa Mécanique céleste et à sa théorie des fonctions génératrices. Entre temps, il exécutait avec Lavoisier des recherches sur la chaleur, l'électricité et les gaz. L'Académie des Sciences l'admit, en 1773, comme membre adjoint, et comme titulaire en 1785, en remplacement de Leroy. Professeur d'analyse aux écoles normales en 1794, membre et président du bureau des Longitudes, ses nombreuses publications scientifiques, qu'un ami généreux, le président Saron, faisait imprimer et répandre à travers l'Europe, ne l'empêchèrent pas d'entrer dans la politique. Adversaire de la dictature et ardent républicain, comme Lacépède, avant le 18 brumaire, il se rallia sans hésiter au gouvernement consulaire, fut nommé membre du Sénat conservateur à la création de ce corps, le 3 nivôse an VIII, remplit pendant quelques jours les fonctions de ministre de l'Intérieur, où, « administrateur plus que médiocre », a dit Napoléon, il fut vite remplacé par Lucien, et devint vice-président du Sénat et chancelier en 1803. Membre de la Légion d'honneur (19 vendémiaire an XII), grand-officier (25 prairial), créé comte de l'Empire le 24 avril 1808, grand-croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813, il n'en vota pas moins, en avril 1814, la déchéance de l'empereur. Pour l'en récompenser, Louis XVIII le fit marquis et le nomma pair de France, le 4 juin 1814. Le marquis de Laplace se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et reprit, après la seconde abdication, son siège à la Chambre haute; il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. En 1816, il présida la commission chargée de réorganiser l'École polytechnique. Il montra pour les Bourbons à la Chambre des pairs le même dévouement qu'au Sénat de l'empire: un de ses biographes a noté, avec justice, que la conclusion de son *Exposition du système du Monde* reflétait très exactement les variations de ses opinions politiques. Membre de l'Académie des Sciences depuis la réorganisation, membre de l'Académie française en 1816, correspondant des académies de Turin, de Copenhague, de Milan, de Berlin, de l'Institut de Hollande (1809), Laplace a publié un nombre considérable de travaux pour la réimpression desquels la Chambre des

députés, en 1842, vota un crédit de 40.000 francs. Les trois œuvres capitales qui résument et synthétisent toutes les autres sont : *Mécanique céleste*, parue par parties successives en 1799, 1802, 1805, 1823 et 1825 ; son *Exposition du système du Monde*, qui eut plusieurs éditions (1794-1813-1824-1835) ; enfin sa *Théorie analytique des probabilités*, parue aussi par fragments détachés, en 1774, 1809, 1812 et 1820. Dans ce dernier ouvrage, Laplace a démontré que les événements étaient soumis à des fonctions calculables et précises et il en a fait une heureuse application à la natalité et à la mortalité humaines. Dans sa *Mécanique céleste*, il a prouvé que les particularités inexplicables des mouvements de la Lune, de Jupiter et de Saturne étaient une conséquence de la loi de gravitation, que les satellites de Jupiter étaient soumis à des lois concordantes auxquelles il a laissé son nom, que la forme de la terre rendait compte de certains mouvements de la lune et qu'il était possible de prédire, à l'aide de sa théorie, la hauteur des marées. Enfin, dans son *Exposition du système du Monde*, il a magnifiquement esquissé les origines de la marche de l'univers, l'unité et la fixité de la loi qui y préside, et écrit ainsi le premier chapitre de cette « Création naturelle » dont la science actuelle semble s'être donné pour mission de reconstituer l'histoire.

LAPLACE (CHARLES-EMILE-PIERRE-JOSEPH MARQUIS DE), pair de France, et sénateur du second Empire, né à Paris le 5 avril 1789, mort à Paris le 27 octobre 1843, fils du précédent, entra à l'École polytechnique, passa ensuite à l'École de Metz, et fit, comme officier d'artillerie, les guerres d'Espagne, de Russie, d'Allemagne et la campagne de France. Chef d'escadron à la fin de l'Empire, il se rallia aux Bourbons, et fut admis, le 19 avril 1827, par droit héréditaire, à siéger dans la Chambre des pairs à la place de son père décédé. Il y parut peu, soutint de ses votes le gouvernement de Charles X, fut nommé colonel hors cadre, et ne s'en montra pas moins empressé à prêter serment, après 1830, à la monarchie de Louis-Philippe. Chargé d'organiser à Douai le 1^{er} régiment d'artillerie, il reçut, le 11 novembre 1837, le grade de maréchal de camp et fut placé à la tête de l'École de la Fère. Ses connaissances spéciales furent plus d'une fois utilisées dans des inspections générales ou des missions techniques. Promu lieutenant-général le 9 avril 1843, M. de Laplace fut rendu à la vie privée, comme pair de France, par la révolution de février 1848. Mais, après le coup d'Etat de 1851, auquel il avait applaudi, il fut appelé par Napoléon III, le 31 décembre 1852, à faire partie du Sénat impérial, où il ne siégea que rarement, mais, jusqu'en 1870, parmi les zélés partisans du pouvoir. Grand-croix de la Légion d'honneur (7 août 1859).

LAPLAGNE-BARRIS (RAYMOND-JEAN-FRANÇOIS-MARIE LACAVE), pair de France, né à Montesquiou (Gers) le 21 décembre 1786, mort à Montesquiou le 13 octobre 1857, fils de M. Barthélemy Lacave-Laplagne, et de dame Marie Barris, fut autorisé, par décision du 5 juin 1826, à ajouter à son nom celui de Barris. Il fut élevé par son oncle Barris, conseiller à la cour de Cassation et baron de l'empire, dont il fut autorisé à prendre le nom et dont il hérita. Juge auditeur au tribunal de la Seine (19 mai 1808), adjoint au parquet en 1810, substitut du procureur général en 1812, chargé du service intérieur du parquet en 1815, procureur général

à Metz en 1820, après l'affaire Louvel, dont le réquisitoire était en partie son œuvre, avocat général à la cour de Cassation en 1824, puis conseiller à la chambre criminelle de cette cour, et président de cette Chambre en 1844, son dévouement au gouvernement de Louis-Philippe lui avait déjà valu la pairie (3 octobre 1837). A la Chambre haute, il évita les discussions politiques, et obtint le maintien des juges suppléants, charge qu'il considérait comme un noviciat indispensable aux futurs magistrats. Inspecteur général des facultés de droit de Toulouse et de Poitiers (26 octobre 1838), il devint, en 1842, administrateur des biens du duc d'Anjou, et, ami fidèle et dévoué de la famille d'Orléans, fut un des exécuteurs testamentaires de Louis-Philippe. Membre et président du conseil général du Gers, M. Laplagne-Barris était grand-officier de la Légion d'honneur.

LAPLAGNE (ANTOINE-LOUIS), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Miramont (Gers) le 22 octobre 1746, mort à Barran (Gers) le 16 janvier 1827, était homme de loi dans cette dernière localité avant la Révolution. Il devint président du tribunal d'Auch, et fut élu, le 3 septembre 1791, le 2^e sur 9, par 135 voix (142 votants), député du Gers à l'Assemblée législative ; il fit partie de la majorité et dénonça l'incivisme du président du département des Bouches-du-Rhône. Réélu, le 3 septembre 1792, par le même département, membre de la Convention, le 1^{er} sur 9, avec 428 voix (528 votants), il se prononça en ces termes dans le procès du roi : « L'Assemblée, dit-il au 3^e appel nominal, a déclaré hier, à l'unanimité, que Louis est convaincu d'avoir conspiré contre l'Etat ; j'opine pour la mort. » Cependant, il se rapprocha des Girondins, devint suspect à la Montagne, et fut décrété d'arrestation, sur la dénonciation de Chabot, qui donna lecture à la tribune d'une lettre de Laplagne, hostile aux événements des 31 mai, 1^{er} et 2 juin. Laplagne, arrêté, réussit à s'évader le 7 octobre 1793, et fut mis hors la loi par la Convention. Plus tard, la réaction thermidorienne le rappela à l'Assemblée (18 frimaire an III). Le Gers le renvoya siéger au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, par 173 voix (288 votants), en même temps qu'il obtenait également la majorité dans les Hautes-Pyrénées. Il siégea jusqu'en l'an VIII dans cette assemblée, dont il fut secrétaire, et fut de nouveau nommé, après le coup d'Etat de brumaire, président du tribunal d'Auch (4 prairial an VIII).

LAPLANCHE. — Voy. RUILLE (COMTE DE).

LAPLANE (HENRI-PIERRE-FÉLIX DE), député de 1846 à 1848, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 23 février 1806, mort à Saint-Omer le 23 octobre 1873, fit son droit à Aix, fut inscrit au barreau de Grenoble, et, peu après, devint juge auditeur au tribunal de Forcalquier (1826). Il donna sa démission en 1830 et vint se fixer dans le Pas-de-Calais, où il s'occupa d'archéologie et d'histoire locale. Membre de la Société des antiquaires de Morinie (1839), il fut, le 1^{er} août 1846, élu député du 2^e collège des Basses-Alpes (Forcalquier) par 172 voix (274 votants, 291 inscrits) contre 114 au député sortant, le général Laidet ; il siégea obscurément dans la majorité dévouée au ministère Guizot. Secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Morinie, chevalier de la Légion d'honneur

(1858), membre du conseil municipal de Saint-Omer, inspecteur des monuments historiques, administrateur du musée, correspondant du ministère de l'instruction publique, M. de Laplane a publié : *Les Abbés de Saint-Bertin* (1854), ouvrage qui obtint une médaille au concours des antiquités nationales de l'Institut; *L'Abbaye de Clermont*, enfin un certain nombre d'articles moins importants dans les *Bulletins* et les *Mémoires* de la Société des antiquaires de Morinie.

LAPORTE (FRANÇOIS), député en 1789, né à Pleaux (Cantal) le 5 mars 1736, mort à une date inconnue, avait été curé de Saint-Martial (Dordogne), et était chanoine à Angoulême, lorsqu'il fut, en mars 1789, élu député du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée du Périgord; il passa inaperçu dans l'Assemblée.

LAPORTE (JACQUES-DENIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Sarniguet (Hautes-Pyrénées) le 8 avril 1762, mort à Sarniguet le 25 septembre 1843, « fils du sieur Jean-Guillaume Laporte et de demoiselle Marie-Jeanne Bordères, mariés », commissaire du gouvernement près du tribunal criminel des Hautes-Pyrénées sous la Révolution, membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), substitué près la cour impériale de Pau en 1811, puis procureur impérial à la même cour, fut élu, le 16 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département des Hautes-Pyrénées, avec 50 voix sur 82 votants. Le 11 août 1819, le gouvernement de la Restauration le nomma président du tribunal de Tarbes.

LAPORTE (JEAN-MARIE-LOUIS), député de 1837 à 1838, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 8 janvier 1792, mort au château de Sarniguet (Hautes-Pyrénées) le 15 novembre 1862, fils du précédent, entra, comme son père, dans la magistrature et devint avocat général à la cour de Pau. Le 4 novembre 1837 il fut élu député du 1^{er} collège des Hautes-Pyrénées (Tarbes), par 88 voix (161 votants, 221 inscrits), donna sa démission peu de temps après, et fut remplacé, le 10 février 1838, par M. Dintrans.

LA PORTE (JEAN-ROBERT-AMÉDÉE DE), député de 1877 à 1889, né à Niort (Deux-Sèvres) le 20 juin 1848, fils d'un directeur de l'enregistrement à Niort, fit de brillantes études au lycée de cette ville, remporta le premier prix de philosophie au concours académique en 1865, suivit les cours de l'École de droit de Paris, et fut inscrit au barreau de la capitale de 1869 à 1873. Pendant la guerre de 1870-1871, il fit la campagne des Vosges et de la Loire comme capitaine de la mobile des Deux-Sèvres, et prit part aux combats de Bourgonce, de Beaunela-Rolande et de Villersexel. Reçu auditeur au conseil d'Etat en 1873, il devint (mars 1876) chef de cabinet de M. Christophle, ministre des Travaux publics, puis conseiller général des Deux-Sèvres, et fut élu, comme candidat républicain, le 14 octobre 1877, dans la 2^e circonscription de Niort, par 6,999 voix sur 13,599 votants et 15,280 inscrits, contre 6,487 voix au baron A. Petiet, député sortant, conservateur. Il se fit inscrire à l'Union républicaine et à la gauche républicaine, parla sur les questions des travaux publics, sur le budget, sur le classement du réseau complémentaire des chemins de fer, sur l'amélioration des voies navigables, sur les dépenses de service militaire des sémi-

naristes et des instituteurs; fut rapporteur des projets de loi sur le rachat des ponts à péage, sur la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay, vota la mise en accusation des ministres du 16 mai, l'article 7 de la loi contre les congrégations non autorisées, l'amnistie des condamnés de la Commune, les lois Ferry sur l'enseignement, et soutint généralement les ministères républicains. Réélu, le 21 août 1881, par 7,828 voix sur 12,981 votants et 15,742 inscrits, contre 5,031 au baron Petiet, sur un programme demandant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la réforme des tarifs de chemins de fer et la révision de la Constitution, il reprit sa place à gauche, fut nommé (1883) secrétaire du groupe de l'Union républicaine, combattit les conventions avec les grandes Compagnies de chemins de fer (juillet 1883), et donna sa démission d'administrateur des chemins de fer de l'Etat, fonctions auxquelles il avait été appelé (janvier 1882) par le ministre, M. Raynal, dont il avait à critiquer l'administration. Il fut rapporteur d'un assez grand nombre de projets de loi concernant les travaux publics, et se prononça pour la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, pour l'expulsion des princes (1883), pour le rétablissement du divorce, contre les expéditions coloniales. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste de concentration républicaine des Deux-Sèvres, il fut élu, le 1^{er} sur 5, par 42,772 voix sur 85,385 votants et 104,546 inscrits. Il prit place à la gauche radicale, et, dans le nouveau cabinet formé le 7 janvier 1886, fut appelé au poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Marine et des colonies. Un vote hostile de la Chambre lors de la discussion du budget de ce ministère, lui fit donner sa démission (novembre 1886); mais le ministre de la marine, M. l'amiral Aube, le rappela aussitôt à ce poste, qu'il quitta encore quelques mois après, par suite d'une nouvelle crise ministérielle. M. de La Porte, qui a voté dans cette législature avec les radicaux, déposa (16 janvier 1888), lors de la discussion provoquée par l'attitude du conseil municipal de Paris au moment de l'élection (décembre 1887) du président de la République, un ordre du jour demandant « d'attendre la discussion du projet de loi spécial sur l'organisation municipale de Paris » (accepté par 326 voix contre 188), et de proclamer « la confiance de la Chambre dans le gouvernement » (voté par 259 voix contre 175). Lorsque (février suivant) la Chambre, après avoir rejeté à égalité de voix un crédit de 20 millions pour le Tonkin, consentit, sur l'intervention du président du conseil, M. Tirard, à voter le crédit demandé, mais diminué de 200,000 francs, à 8 voix de majorité seulement, M. Félix Faure, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, donna sa démission, et M. de La Porte fut appelé à le remplacer; il fut maintenu à ce poste à l'avènement du cabinet Floquet (3 avril), et fit rendre deux décrets, l'un réduisant les cadres du personnel de l'administration supérieure, l'autre faisant cesser la confusion des budgets de nos diverses colonies d'Indo-Chine. Ce dernier décret provoqua un conflit avec M. Constans, alors gouverneur général; mais le conseil des ministres donna raison à M. de La Porte. Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies suivit le cabinet Floquet dans sa chute (14 février 1889); en dernier lieu, il s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), se prononça contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, fut absent par congé

aux scrutins sur l'autorisation des poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes et sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et s'abstint sur les poursuites contre le général Boulanger. M. de La Porte a épousé la fille de M. Allain-Targé, ancien ministre de l'Intérieur.

LAPORTE (HENRI-GASTON), député de 1881 à 1889, né à Nevers (Nièvre) le 16 avril 1842, fit ses études classiques et son droit à Paris, et, reçu avocat, s'inscrivit au barreau de Nevers. Après le 4 septembre 1870, il aborda la politique en se faisant élire membre du conseil municipal, puis conseiller général de Nevers (1880). Aux élections législatives suivantes, M. Gaston Laporte, directeur du journal le *Patriote de la Nièvre*, engagea la lutte, avec le programme politique de l'extrême-gauche, dans la première circonscription de Nevers, contre M. Girerd, sous-secrétaire d'Etat, député sortant, et chef du parti opportuniste dans la région. Cette lutte fut des plus vives : les amis de M. Girerd reprochèrent au candidat radical d'être allé trouver, avant l'ouverture de la période électorale, son adversaire pour lui offrir son désistement en échange d'un haut emploi dans les finances. Un jury d'honneur fut convoqué, mais les faits ne furent pas établis. Après avoir réuni, au premier tour de scrutin, le 24 août 1881, 6,707 voix contre 4,283 à M. Girerd et 4,693 à M. Charles Martin, conservateur, M. Gaston Laporte se trouva, au ballottage, seul en présence du candidat monarchiste, et fut élu député de Nevers, par 7,869 voix (14,592 votants, 21,641 inscrits), contre 6,317 à M. Charles Martin. Il siégea à l'extrême-gauche, parla sur la situation des ouvriers de Guérisny, protesta contre la suppression de la fonderie de Nevers, et vota : pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre les ministères Gambetta et J. Ferry, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, etc. Aux élections d'octobre 1885, porté sur la liste radicale de la Nièvre, qui lutta à la fois contre la liste monarchiste, la liste opportuniste et une liste socialiste sur laquelle était inscrit Ferdinand Gambon, M. Gaston Laporte réunit 27,466 voix au premier tour, et, après le désistement des autres candidats républicains, fut élu, au scrutin de ballottage, le 18 octobre, le 3^e sur 5, par 42,983 voix (83,419 votants, 101,298 inscrits). Il reprit d'abord sa place à l'extrême gauche, avec laquelle il vota comme précédemment contre le ministère Freycinet, jusqu'au jour de son adhésion à la politique du général Boulanger. M. Gaston Laporte mit au service du boulangisme ses votes à la Chambre et son journal à Nevers, devenu le *Patriote du Centre*. Membre du « Comité républicain national », il fut activement mêlé aux conciliabules comme aux actes des chefs du parti, et vota, dans les derniers temps de la législature, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. M. Gaston Laporte a publié : *L'Ordre et la Liberté en 1876*; — *La Féodalité industrielle*, et de nombreux articles de journaux.

LAPORTE (EDOUARD-ANTOINE), membre du Sénat, né à Lamassas (Lot-et-Garonne) le 23 juillet 1833, mort à Paris le 22 mars 1890, studia

le droit et se fit recevoir licencié. Propriétaire dans son pays natal et conseiller général de Lot-et-Garonne pour le canton de Penne, il fut porté, le 25 janvier 1885, comme candidat républicain aux élections sénatoriales, et élu sénateur de ce département par 335 voix (715 votants), contre 308 à M. de Châteaurenard. M. Laporte siégea à gauche et vota avec la majorité de la Chambre haute : pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et fut réélu, au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, par 397 voix sur 733 votants. Il reprit sa place à gauche, et se pronouça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

LAPORTE-BELVIALA (ETIENNE-ANNET-AUGUSTIN DE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Grandrieu (Lozère) le 10 août 1756, mort à Grandrieu le 11 décembre 1833, « fils à M. Jean-Félix de Laporte, avocat et notaire du lieu et paroisse de Grandrieu, et de dame Isabeau de Bodety », fut maire de Grandrieu en 1781, puis l'un des administrateurs du pays de Gévaudan, de 1785 à 1790. Il conserva pendant la période révolutionnaire des fonctions administratives dans le département de la Lozère, fut président de canton, conseiller de préfecture en l'an VIII, et plus tard, représenta (13 mai 1815), à la Chambre des Cent-Jours, l'arrondissement de Mende, qui lui avait donné 26 voix sur 38 votants. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

LAPORTERIE (SIMON), député en 1789, né à Saint-Sever (Landes) le 14 novembre 1733, mort à une date inconnue, curé de Lingonac (Landes), fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Mont-de-Marsan. Le *Moniteur* dit seulement de lui qu'il se réunit au tiers et qu'il prêta le serment civique.

LAPOTAIRE (LOUIS-JEAN-GABRIEL), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII, né à Argentan (Orne) le 9 mars 1740, mort à Lorient (Morbihan) le 25 octobre 1810, était commissaire près l'administration municipale de Lorient, lorsqu'il fut élu député du Morbihan au Conseil des Anciens, le 25 germinal an VII, et choisi par le Sénat conservateur, comme député du même département au nouveau Corps législatif, le 4 nivôse an VIII. Il ne signala son passage au Conseil des Anciens qu'en faisant approuver la résolution relative à la célébration des mariages dans l'île de Grouais (Groix).

LAPOULE (JEAN-LOUIS), député en 1789, né à Besançon (Doubs) le 12 novembre 1737, mort à Besançon le 27 juillet 1795, avocat dans sa ville natale, fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Besançon, le 13 avril 1789. Il prit assez fréquemment la parole, notamment sur le rachat de la dime, sur le refus pour le roi de faire des règlements provisoires, pour combattre le droit de propriété du clergé, pour dénoncer le parlement de Besançon, pour appuyer le renvoi au Châtelet de l'affaire du parlement de Rouen, pour dénoncer l'exportation des blés qui se faisait par la Franche-Comté. Il fit en outre décréter une indemnité pour l'inventeur du levier moteur, soutint qu'un député pouvait être à la fois membre de plusieurs comités, se déclara l'adversaire

du projet tendant à rendre les officiers municipaux responsables en cas d'émeute, et combattit le principe de la régence. Il fut secrétaire de l'assemblée, et, en mars 1790, secrétaire du club des Jacobins. Nommé juge au tribunal de Cassation le 20 avril 1794, il mourut l'année suivante.

LAPOYPE (JEAN-FRANÇOIS CORNU, COMTE DE), député de 1822 à 1824, né à Lyon (Rhône) le 31 mai 1758, mort aux Brosses, près Vaux, le 27 janvier 1851, entra très jeune au service, devint officier aux gardes françaises et quitta ce corps, en 1788, avec le grade de lieutenant-colonel. Au moment de la Révolution, dont il se déclara le partisan, il entra dans la garde nationale, fut élu commandant du 4^e bataillon de Seine-et-Oise (octobre 1791), promu colonel (6 juin 1792) et général de brigade (10 septembre suivant). Il se distingua dans l'affaire du camp de Maulde en protégeant la retraite, alla, en 1793, à l'armée des Alpes-Maritimes, comme chef d'état-major de Bircou, et sut prendre et garder, dans les montagnes du Var, une bonne position défensive. Général de division (mai 1793), il fut appelé au commandement de Toulon et y courut quelques dangers, ainsi que Fréron et Barras, quand cette ville fut livrée aux Anglais. Il put s'échapper à grand-peine, mais sa femme et ses enfants restèrent entre les mains de l'ennemi. D'abord commandant de la division de l'Est sous les murs de Toulon, il succéda temporairement comme général en chef à Carteaux; mais les représentants, jugeant que la présence de sa femme et de ses enfants dans la ville assiégée pouvait nuire aux mesures nécessaires, le remplacèrent par le général Dugommier. Remis à la tête de la division de l'Est, Lapoype contribua à la prise de la ville, et exécuta une habile diversion pendant l'assaut du fort Malgrave. Malgré le patriotisme dont il n'avait cessé de faire preuve, Lapoype fut deux fois mandé à la barre de la Convention. La première fois, il parvint à se disculper; mais, la seconde fois, accusé de vouloir le rétablissement de « bastilles marseillaises », il fut destitué. Remis en activité vers la fin du Directoire, il fut envoyé à l'armée du Rhin, puis à l'armée d'Italie où il se distingua à Novi. Après Marengo, Bonaparte le chargea du siège de Mantoue que la paix interrompit. Nommé en 1802 commandant de la 12^e division militaire, il demanda et obtint de faire partie de l'expédition de Saint-Domingue. Après l'arrestation de Toussaint-Louverture et le soulèvement des noirs, il dut s'embarquer pour la France avec Rochambeau. Pris par les Anglais, à la sortie du Cap-Français, il fut conduit à la Jamaïque, puis en Grande-Bretagne, rentra en France sur parole et y commanda la division de réserve de Bourges, jusqu'à son échange, qui n'eut lieu qu'en 1812. Créé baron de l'empire, le 19 janvier de cette dernière année, il demanda immédiatement à prendre part à la campagne qui allait s'ouvrir. Napoléon le nomma gouverneur de Wittenberg, où il organisa la défense. Assiégé après la retraite de Russie, débloqué après Lutzen, bloqué de nouveau après Leipzig, il se vit contraint de capituler. Au mépris des conventions signées, il fut emmené prisonnier en Prusse et ne revint en France qu'à la première Restauration. Il fut alors nommé chevalier de Saint-Louis et commandant d'Agen. Aux Cent-Jours l'empereur lui confia le gouvernement de Lille. La seconde Restauration s'empressa de le mettre à la retraite. Élu, le 9 mai 1822, député du 3^e arrondissement électoral

du Rhône (Villefranche) par 169 voix (330 votants, 415 inscrits), contre 150 à M. Couprier, il siégea à l'extrême-gauche, ne prit la parole que pour défendre ses anciens compagnons d'armes, ne fut pas réélu en 1824, et fut définitivement admis à la retraite, comme lieutenant-général, le 11 juin 1832.

LA POYPE DE VERTRIEUX (LOUIS-ARMAND, MARQUIS DE), député en 1789, né à Paris le 2 février 1721, mort à une date inconnue, fils de François-Louis de la Poype, marquis de Vertrieux, et de Marie-Anne Forest, était parent de Jean-Claude de La Poype de Vertrieux qui fut évêque de Poitiers de 1702 à 1732. Chef d'escadron des armées navales, il fut élu, le 6 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Toulon. Il tint pour l'ancien ordre de choses, et donna sa démission le 14 avril 1790.

LAPRADE (PIERRE-MARIE-VICTOR RICHARD DE), représentant en 1871, né à Montbrison (Loire) le 13 janvier 1813, mort à Lyon (Rhône) le 13 décembre 1883, fils d'un médecin distingué de Lyon, fit ses études à Lyon, son droit à Aix et fut inscrit au barreau de Lyon en 1839. Il publia à cette époque ses premières poésies, *les Parfums de Madeleine*. Successivement parurent, en 1840 la *Colère de Jésus*, en 1841 *Psyché*, en 1844 diverses petites pièces insérées dans la *Revue du Lyonnais*, dans la *Revue de Paris* et la *Revue des Deux-Mondes*, et réunies sous le titre : *Odes et poèmes*. M. de Salvandy lui confia une mission en Italie en 1845, à l'effet de poursuivre des recherches historiques dans les bibliothèques de la péninsule. A son retour, il fut décoré de la Légion d'honneur (1847), et nommé professeur de littérature française à la faculté des lettres de Lyon, situation qu'il garda jusqu'en décembre 1861. A cette époque, il fut révoqué pour une satire politique publiée dans le *Correspondant*, sous le titre de *Muses d'Etat*. Dans cet intervalle, il avait fait paraître les *Poèmes évangéliques* (1852), les *Symphoniques* (1855), et les *Idylles héroïques* (1858). Nommé membre de l'Académie française le 11 février 1858, en remplacement d'Alfred de Musset, il vécut assez retiré pendant les dernières années de l'Empire, et fut élu, le 8 février 1871, représentant du Rhône à l'Assemblée nationale, le 11^e sur 13, par 58,587 voix (117,523 votants, 185,134 inscrits). Il siégea peu, au centre droit, vota pour la paix et donna sa démission en 1873, pour raison de santé. En outre des ouvrages déjà cités, on a encore de M. de Laprade : *L'éducation homicide*; *Questions d'Art et de Morale* (1861); *Harmodius*, tragédie (1870); *Poèmes civiques* (1873); *Le livre d'un père* (1876). Ses principaux ouvrages de poésie ont été réunis sous le nom de : *Recueil d'œuvres poétiques* (1878, 2 volumes). Chevalier de la Légion d'honneur (1846), professeur honoraire à la faculté des lettres de Lyon (10 avril 1874).

LA PRIMAUDIÈRE. — Voy. PRIMAUDIÈRE.

LAQUEUILLE (JEAN-CLAUDE-MARIN-VICTOR, MARQUIS DE), député en 1789, né à Châteaugay (Puy-de-Dôme) le 2 janvier 1742, mort à Paris le 30 avril 1810, mousquetaire en 1750, capitaine de cavalerie en 1760, chevalier de Saint-Louis et colonel au régiment de Clermont en 1771, colonel au régiment de Bresse en 1776, maréchal de camp en 1788, fut élu député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Riom, le 25 mars 1789. Après avoir